

LE CANARD DES DRONIERES N°18

JOURNAL DE L'ASSOCIATION «LES EAUX CLOSES» VIE DU LAC ET SON REGLEMENT



PISCICULTURE LES TRUITES DES RIVIERES

MOREZ

03.84.33.01.24

Vente au détail toute l'année
juillet/août : pêche à la truite
espace restauration

Produits de notre fabrication
Filet fumé - Rillettes de truite
Oeufs de truite

Commandez nos produits et profitez de nos livraisons tous les vendredis à 17h30
au lac des Dronières d'Avril à Mai et de Septembre à Novembre

<https://www.lestruitesdesrivieres.fr/>



SOMMAIRE

Le comité «pêcholympique»	page 3
Sommaire	page 4
Le mot du Maire	page 5
Les poissons du lac	page 6
Le mot du Président	page 7
Le Grand Argentier	
Les lâchers 2023	page 8
Nos distributeurs de permis	page 9
Les palmes du lac	page 10
Concours et manifestations 2023	page 12
Photos manifs 2023	page 14
Charte des pêcheurs	page 16
Règlement intérieur	pages 18 et 19
Arrêtés Municipaux	pages 20 et 21
Plan et dates des pêches de nuit	page 22
Règlement intérieur des carpistes	page 23
Journée pêche La-Renaissance.....	page 24
Levers et coucher du soleil	page 25
Retrospective 2023, Micke et ses boys	page 26
Retrospective 2023	page 28
Le Grand Yaka	pages 29 et 30
Analyses de l'eau	page 31
DOSSIER: le silure	pages 34 et 35
Nouveau!	
acheter votre permis sur HelloAsso	page 36
Interview décalée	pages 38 et 39
Mieux connaître nos gardes	page 44
Nécrologie	page 50



CRÊPERIE ENGAGÉE

blanche *Belette* REPAIRE GOURMAND

04 50 33 85 05
du mercredi au dimanche

20 rue des Remparts - 74350 Cruseilles

APscenseurs

Vente ♦ Montage ♦ Entretien

287 Grand Rue
74350 CRUSEILLES

Pierre Peccoud ♦ 06 25 49 13 36 ♦ 04 50 05 25 85

peccoudpierre@gmail.com

LE MOT du MAIRE

Chers amis pêcheurs,

Je suis très heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle édition du «Canard des Dronières ».

L'année 2023 a encore été riche en festivités autour de notre cher lac.

Effectivement, les événements ont été nombreux dès les beaux jours avec, pour commencer, le festival de Food trucks qui s'est déroulé les 13 et 14 mai 2023, malheureusement sous la pluie.

Puis ont suivi les balades en voitures d'exception organisées par Nos P'tites Etoiles le dimanche 18 juin. Comme à l'accoutumée, votre quiétude en a été un peu perturbée mais nous savons pouvoir compter sur votre compréhension et votre bienveillance tant la cause défendue par cette manifestation est louable. Ensuite est arrivé le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet avec toutes ses animations localisées pour la première fois, en raison des travaux d'aménagement de la RD 15, de l'autre côté du lac, aux abords du skate-park. Ce changement d'emplacement, permettant de mieux organiser et sécuriser la fête, a été largement plébiscité ; aussi, nous reconduirons le 13 juillet 2024 sous ce même format. En espérant cette année que votre association Les Eaux Closes prendra part à la fête comme auparavant !

Enfin, la séance de cinéma en plein air de fin juillet a dû être annulée en raison du mauvais temps. Elle est programmée cette année le samedi 27 juillet, nous croisons donc les doigts pour qu'un beau ciel étoilé soit de la partie cette fois-ci...

Au mois d'août, nous avons comme habituellement laissé les bords du lac aux pêcheurs et à votre association pour l'organisation de vos différents concours et manifestations dont les incontournables et désormais célèbres Nuit du Chat et Fête du Boudin !

Bien évidemment, en dehors des manifestations récurrentes, les rives du lac ont été largement impactées en 2023 par le chantier d'aménagement de la route des Dronières et l'installation de dispositifs pour la traversée des amphibiens. En effet, chaque année au début mars, ces derniers arrivent de la forêt pour aller se reproduire dans le lac puis retournent ensuite au milieu naturel, suivis quelques semaines plus tard par les petits crapelets.

Nous devons encore patienter jusqu'à la fin mai pour voir ce chantier se terminer puisqu'il a pris beaucoup de retard en raison de travaux supplémentaires sur les réseaux humides et surtout des pluies torrentielles de cet automne et du début d'hiver.

Croyez bien que votre patience sera récompensée car les nouveaux aménagements en bois prévus autour du lac ne devraient pas vous décevoir ! Au cours du deuxième semestre, si les finances communales le permettent, nous entreprendrons également l'aménagement de la zone derrière le chalet des pêcheurs avec l'installation de nouvelles tables, de jeux pour enfants, d'un terrain de pétanque, d'un espace multisports, la plantation d'arbres et la création de cheminements piétons.

Comme je le souligne régulièrement, votre soutien est primordial pour mener à bien les projets de la Municipalité. Effectivement, nous devons avancer main dans la main pour garantir la préservation de notre beau site des Dronières, tant apprécié des Cruseillois et plus largement des habitants du territoire.

C'est pourquoi, je tiens ici à remercier tous les membres de l'association Les Eaux Closes et plus particulièrement son président, Jean-Marc Challier, sur qui nous savons pouvoir compter pour nous épauler sur tous les sujets et problématiques qui touchent notre lac.

Comme vous pouvez le constater, 2024 sera encore une année d'effervescence pour notre beau site des Dronières avec de nombreux aménagements en perspective. Nous espérons sincèrement que vous les apprécierez.

Pour terminer, je vous souhaite une belle saison de pêche et formule le souhait que notre collaboration agréable et toujours constructive se poursuive ainsi !
Bien à vous.

Sylvie MERMILLOD,
Maire de Cruseilles

POISSONS DU LAC DES DRONIERES



ANGUILLE
1 PRISE PAR JOUR



TRUITE FARIO



TRUITE ARC EN CIEL

5 PRISES CUMULÉES PAR JOUR



GARDON



ROTENGLE



PERCHE



BROCHET ET SANDRE

DÈS LE 1ER JUIN, 1 PRISE PAR JOUR

TAILLE RÉGLEMENTAIRE DE 70 À 80 CM
+ DE 80CM: NO KILL



REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE
AVEC PRÉCAUTION



BLACK-BASS
NO KILL



ESTURGEON
NO KILL



TOUTES LES ESPECES
DE CARPE NO KILL



TANCHE
NO KILL

SILURE ET POISSON-CHAT

REMISE À L'EAU INTERDITE



LE MOT DU PRESIDENT

BONJOUR !

Si au 13ème siècle, bonjour signifiait « jour favorable, temps heureux », ce mot a perdu de son sens à notre époque. Faut-il encore qu'il soit prononcé...

Alors bonjour et bonne et heureuse année 2024 !

2023 a débuté dans la joie et la bonne humeur avec une soirée dansante animée par Mick et ses Boys. Puis les deux concours se sont bien déroulés, malgré un manque de participants bien que notre association compte 380 adhérents. J'espère que pour 2024 mon petit appel sera entendu.

Comme il y a deux ans, monsieur Vortex a réapparu ! Nous l'avons contré plus rapidement que le précédent avec la mairie de Cruseilles, mais hélas la pluie n'étant pas de la partie, le niveau du lac est resté très bas jusqu'à l'automne. Espérons que cela ne restera qu'un mauvais souvenir.

Aujourd'hui tout le monde a pu constater les travaux conséquents qui sont réalisés au bord du lac en vue de l'aménagement de la route départementale et l'installation d'un crapauduc. Ils dureront encore une bonne partie de 2024. Je compte sur vous tous, pêcheurs, promeneurs, pour votre patience avant de retrouver la quiétude de notre lac et toute sa beauté.

Cette année, pour faciliter l'achat de votre permis, vous pourrez le prendre en ligne sur HELLOASSO, en scannant le QR CODE (voir page 34). Ainsi, vous n'aurez plus aucune excuse de pêcher sans permis! Cet achat sera contrôlé par les gardes, comme les autres permis.

Je remercie le comité, les bénévoles pour leur présence et leur implication, ainsi que nos partenaires et sponsors qui soutiennent l'association depuis de nombreuses années.

Je souhaite que cette année soit placée sous le signe du respect en général et plus particulièrement des arrêtés municipaux, de l'amabilité et de la convivialité.

Que 2024 soit une année olympique et médaillée.

« Coucou, Sahit, Hello, Hey, yo, Hola, Wesh, Ciao, Salut, ,konnichiwa,Salam », enfin bref, un bonjour ne coûte rien, juste le fait de le dire.

Arvi pa !

Jean-Marc Challier

LE GRAND ARGENTIER + LACHERS 2023

Bonne et Merveilleuse ANNEE 2024, ainsi qu'une bonne santé, afin de profiter pleinement de ces bons moments aux abords de ce lac splendide !

Les années se suivent et nous sommes fidèles à notre poste, toujours avec autant de plaisir et d'énergie, afin d'assurer les manifestations autour du lac.

Nous maintenons le cap financièrement, malgré les augmentations du poisson et de différents services...

Les permis de pêche n'augmentent pas.

Nous avons déversé comme l'année précédente plus de 2,5 Tonnes de truites et 100 Kgs de brochets.

Un grand Merci à tous nos partenaires et Sponsors, qui nous apportent un réel soutien financier.

Les travaux engagés sur les bords du lac vont sûrement créer des désagréments, mais comme d'habitude, nous faisons confiance à notre Président Jean-Marc CHALLIER, son comité et ses bénévoles pour remédier à cela !!! et dans la bonne HUMEUR !!!

A tous les pêcheurs, je souhaite une très bonne Année de PECHE, et je compte sur votre soutien lors des MANIFESTATIONS.

LE TRESORIER, BRUNO FLODERT

LACHERS 2023

- . 10 lâchers de truite soit 2.5 tonnes pour un montant de 17200€
- . 100 kg de brochet pour 1500€

TOTAL pour 2023: 18700€

Quantités de permis vendus

- permis adulte annuel : 215
- permis ado (13 à 16 ans) : 41
- permis enfant (- de 13 ans) : 69
- permis mensuel : 4
- permis journalier : 847

Sociétaires en 2023 : 325

LA PETITE BOUTIQUE

Artisan Fleuriste

15, place de la fontaine
74350 Cruseilles
+33 4 85 46 24 71



mardi, mercredi, vendredi, samedi
8h30 - 12h / 14h30 - 19h
jeudi: 8h30 - 12h dimanche: 9h - 12h



**JULIEN** ÉLECTROMÉNAGER
CHAUFFAGE
DESBIOLLES
VENTE / INSTALLATION / DÉPANNAGE

04 50 44 2122
06 60 35 44 90

julien.desbiolles@wanadoo.fr

94 Grande Rue
74350 CRUSEILLES



Festival
DES PAINS

Boulangerie
Pâtisserie Salon de thé - Glacier

Jean-Philippe MIGUET

04 50 44 12 16 - jeanphilippe.miguette@orange.fr
171 grande rue - 74350 Cruseilles



la fleuristerie
ARTISAN CRÉATEUR



159, grand rue - 74350 CRUSEILLES

04 50 44 15 07

info@lafleuristerie.com



du mardi au samedi 8h-12h & 14h30-19h
dimanche 8h30-12h30

NOS DISTRIBUTEURS
DE PERMIS

Gamm vert



du lundi au samedi 9h-12h & 14h-18h

~~UNIQUEMENT PERMIS JOURNALIERS, HEBDOMADAIRES~~
ET MENSUELS



**Comptoir
de l'Apéro CAS
Savoyard**



Epicerie Fine / Caviste / Bières Locales / Liqueurs / Paniers Garnis /
Location de Tireuse à Bière /

Fûts de 6L Perfect Draft

Suivez-nous sur Facebook et Instagram :



24, Place de la Mairie, 74350 Cruseilles

: 04.50.11.66.77

: cas.cruseilles@gmail.com

du mercredi au samedi de 10H/13H - 15H30/20H

dimanche 10H - 13H

**LES PERMIS CARPISTES SONT
A DEMANDER AU 06.65.64.99.78**

LES PALMES DU LAC 2023

LA FAUNE ...





... ET LA FLORE DU LAC

Les nénuphars ré introduits en 2016, ont bien profité!
Nous rappelons qu'il est interdit de les cueillir



JANVIER

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1 Jour de l'An		3 Geneviève	4 Odilon	5 Edouard		7 Raymond
8 Lucien	9 Alix	10 Guillaume	11 Pauline	12 Tatiana	13 Yvette	14 Nina
15 Rémi	16 Marcel	17 Roseline	18 Prisca	19 Marius	20 Sébastien	21 Agnès
22 Vincent	23 Barnard	24 Fr. de Sales	25 Conv.de Paul	26 Paule	27 Angèle	28 Th.d'Aquin
29 Gildas	30 Martine	31 Marcelle				



LOURENÇO José - 06 01 14 49 18
287 Grand Rue - 74350 CRUSEILLES - 04 50 05 25 85

SDS Rénovation
CHARPENTE/ AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
cloisons sèches - plafonds - isolation

Stéphane DECHOSAL
06 86 71 16 68
sds.renovation@bbox.fr

74350 Le Sappey - Tel: 04 50 44 27 58

DATES DES CONCOURS DE PECHE ET MANIFESTATIONS 2024

**CONCOURS DE PECHE à la TRUITE
LE 24 MARS et LE 14 AVRIL
de 8h à 16h**

**PRE-INSCRIPTIONS POUR LES 2 CONCOURS
LE SAMEDI 17 MARS
DE 9H A 12H**

CONCOURS SANS REPAS

**Sociétaire: 30€ Non sociétaire: 50€
Enfant - de 13 ans: 15€
Ado de 13 à 16 ans: 20€**

PACK 1 CONCOURS + REPAS

**Sociétaire: 40€ Non sociétaire: 60€
Enfant - de 13 ans: 20€
Ado de 13 à 16 ans: 25€**

PACK 2 CONCOURS + REPAS

**Sociétaire: 70€ Non sociétaire: 110€
Enfant - de 13 ans: 35€
Ado de 13 à 16 ans: 45€**

**FETE NATIONALE SAMEDI 13 JUILLET
« Les EAUX CLOSES » aux J.O**

LA NUIT DU CHAT SAMEDI 24 AOUT
Concours de pétanque, jeux, masques
Pêche au silure
restauration, ambiance musicale

**ENDURO CARPES
du 26 au 31 AOUT**

FETE DU BOUDIN DIMANCHE 06 OCTOBRE
à emporter ou à déguster sur place
tombola

Inscription concours

Nom : Prénom : N° du permis:

Concours du 24 mars Concours du 14 avril

<u>1concours + repas</u>	<u>2 concours + repas</u>
SOCIETAIRE 40€	SOCIETAIRE 70€
NON SOCIETAIRE 60€	NON SOCIETAIRE 110€

Coupon et règlement par chèque libellé à l'ordre
"Les Eaux Closes" à envoyer à:

Valérie PERAY
865, route de Chosal
74350 CRUSEILLES

FEVRIER

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
			1 Ella	2 Présentation	3 Blaise	4 Véronique
5 Agathe	6 Gaston	7 Eugénie	8 Jacqueline	9 Apolline	10 Arnaud	11 ND de Lourdes
 13 Béatrice	14 Valentin	15 Claude	16 Julienne	 18 Bernadette		
19 Gabin	20 Aimée	21 Damien	22 Isabelle	23 Lazare	24 Modeste	25 Roméo
26 Nestor	27 Honorine	28 Romain	29 Auguste			

David GRUAZ

Artisan Electricien



Neuf et rénovation
Mise en conformité

43, Place de L'Eglise
74350 **CRUSEILLES**

06 83 41 19 47
gruaz.david@neuf.fr



DES SAVOIE

Agir chaque jours dans votre intérêt.

Agence de Cruseilles

15 place de la Fontaine, 74350 Cruseilles

04 50 19 40 21

PHOTOS MANIFS 2023



LA NUIT DU CHAT



les lauréats



SOUVENIRS DES CONCOURS



pendant que certains pêchent, d'autres tapent le carton!



les participants au concours de pétanque



crus ...



cuits !



«Les oiseaux de passage» avec Dudu



Cycles Pierre DECONCHE

114 Grande Rue - 74350 CRUSEILLES

Tél. : 04 50 44 10 50



PAYSAGE DES CINQ SENS

DEBORNE Nicolas

Arrosage automatique - Maçonnerie paysagère
Plantations - Terrasses en bois - Tonte - Taille...

74350 CRUSEILLES - 06 09 81 22 99

OUVERTURE A 7H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

MARS



ÉLECTRICITÉ

CÉDRIC MOUCHET

6 Route de l'Arny
74350 ALLONZIER-LA-CAILLE
04 50 94 23 64
cm@gbmelec.fr

SUIVEZ NOUS SUR

 BLACK SHEEP CRUSEILLES

Black Sheep

21 Place de l'Église | 74350 Cruseilles | 04 50 44 29 25

IRISH PUB

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
				1 Aubin	ouverture Ch.le Bon	Guérolé
4 Casimir	 2024	6 Colette	7 Félicité	8 Jean de Dieu	9 Françoise	10 Vivien
11 Rosine	12 Justine	13 Rodrigue	 2024	15 Louise	16 Bénédicte	 2024
18 Cyrille	19 Joseph	20 Alexandra	21 Clémence	22 Léa	concours Victorien	24 Cath.de S.
25 <i>pêche autorisée seulement aux participants du concours</i> Annonciation	26 Larissa	27 Habib	28 Gontran	29 Gwladys	30 Amédée	31 PAQUES

CHARTRE DES PECHEURS

Le pêcheur doit participer à la protection de l'environnement. Il doit respecter l'eau et le poisson, et montrer dans son comportement quotidien le respect d'une éthique de pêche. Le respect du poisson est général. Il n'y a pas les «bonnes» espèces de poissons et les «mauvaises». Si nous attrapons par hasard un autre poisson que celui que nous recherchons, prenons en soin et remettons-le à l'eau délicatement. Une pêche «propre» et respectueuse de l'environnement passe aussi par l'attention portée à ne laisser aucune trace de son passage, tant dans l'eau que sur les rives. Ne pas laisser traîner de déchets, sacs plastiques, bouteilles, hameçons, fils, plombs, montures... Laissons les sites aussi propres que nous les avons trouvés et n'hésitons pas à ramasser les déchets laissés par d'autres. D'autres pêcheurs pratiquent des techniques différentes des nôtres, mais nous restons tous des pêcheurs, avec le même plaisir d'être au bord de l'eau. Restons donc courtois avec les autres pêcheurs dont nous respectons la passion et ne les gênons pas sur leurs postes de pêche. Si nous observons un acte de braconnage ou de flagornerie manifeste ou tout non-respect du règlement, ayons un comportement citoyen et responsable en alertant immédiatement les autorités compétentes (membres du comité, Gendarmerie...) afin qu'elles puissent intervenir rapidement pour mettre fin à ces agissements qui portent atteinte aux populations piscicoles et à leur avenir.

Les autres personnes exerçant leur loisir: je m'engage à tout mettre en œuvre pour que ma présence soit irréprochable car je suis conscient qu'au bord de l'eau plus que n'importe où, ma liberté s'arrête là où commence celle des autres. Le poste que j'emprunte momentanément m'oblige donc à être discret pour assurer la tranquillité d'autrui. Pour cela, mon abri devra être de couleur verte, et accolé à la berge de façon à laisser le passage libre aux promeneurs, randonneurs, etc... Le bruit étant une nuisance, je parle posément, j'apprécie et préfère le chant harmonieux des oiseaux et un clair de lune au hurlement d'une radio et à l'éclat de ma frontale. Si je veux être en droit d'exiger un respect envers ma pêche et ma personne, je m'efforce de conserver un comportement convivial avec les autres utilisateurs des berges, quels qu'ils soient. Mes visiteurs me quitteront ainsi en gardant une bonne image du loisir que je pratique.

CONCLUSION !

En prenant notre carte de pêche, nous devenons membres à part entière d'une association, gérée par des bénévoles. Participons selon nos moyens et nos disponibilités à la vie associative de la pêche, participons à l'assemblée annuelle et tentons de faire partager notre vision d'une pêche exemplaire basée sur le respect des espèces et des hommes.

L'observation de ces quelques règles et de la réglementation générale ou locale, permettra d'être reconnus et respectés de tous.



Alexendra, Édouard & Jules SIROT - OPTICIENS DIPLÔMÉS



04 50 32 83 45

149 grande rue
74350 Cruseilles

DEPUIS 1920

BOUCHERIE DU SALÈVE

Thibaut MOTHON

☎ 04 50 44 11 30

163, Grand'Rue - 74350 CRUSEILLES

boucherie-du-saleve@orange.fr

www.boucheriedusaleve.fr



OUVERTURE A 7 H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

AVRIL

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	2	3	4	5	6	7
L.de Pâques	Sandrine	Richard	Isidore	Irène	Marcellin	J-B. de la S.
8	9	10	11	12	13	14
Julie	Gautier	Fulbert	Stanislas	Jules	Ida	Maxime
15	16	17	18	19	20	21
<i>pêche autorisée seulement aux participants du concours</i>				<i>..... pêche de nuit</i>		
Paterne	Benoît-Joseph	Anicet	Parfait	Emma	Odette	Anselme
22	23	24	25	26	27	28
Alexandre	Georges	Fidèle	Marc	Alida	Zita	Valérie
29	30					
Cath.de Sie.	Robert					

www.revillard-fouil.com



Distributeur proche de chez vous
Livraisons de Fioul, Gasoil, GNR, Lubrifiants & AdBlue

CONTACTEZ-NOUS
04 50 44 10 43

Enfin disponible !
Le Biofioul contenant 30% d'énergie renouvelable sous forme
d'ester de colza issue de l'Agriculture Française !

REGLEMENT INTERIEUR

Complément détaillé du champ d'application des statuts et du règlement figurant sur les permis de pêche délivrés.

Tout sociétaire est vivement invité à prendre connaissance du présent règlement intérieur qui a la même force obligatoire que les statuts de la société dès l'instant où sa publication en est faite. (Panneaux d'affichage intérieur et extérieur au chalet, siège social, points de vente de permis).

• ARTICLE 1

SAISON DE PECHE

OUVERTURE: le 1er samedi de Mars. Si le lac est gelé, elle est reportée de samedi en samedi jusqu'au dégel total.

FERMETURE: le 1er dimanche de décembre. Si le lac gèle avant, le drapeau rouge indique la fermeture.

- Pêche autorisée à 2 cannes, espacées de 3 mètres maximum

- 1 seul hameçon par ligne

- Pour les prises : respect des tailles minimum et des prises concernant : brochet ou sandre (1 prise par jour, voir permis). truites (5 pièces par jour).

- Anguille : (1 prise par jour, voir permis).

- Pêche au FEEDER et pêche au coup méthode STRIPPA: réservé uniquement pour les carapistes

- Pêche à la carpe avec hameçon simple uniquement, sans Ardillon ou Ardillon écrasé (TRIPLE INTERDIT).

- Carpes NO-KILL : remise à l'eau OBLIGATOIRE (carpes et carpeaux) et sac de conservation interdit

- Esturgeons NO-KILL : remise à l'eau OBLIGATOIRE AVEC PRECAUTION

La pêche est autorisée tous les jours sauf:

- dans le lac et les canaux: à la fin de chaque concours et après chaque déversement de poissons

- dans le lac: pendant l'enduro carpes

LE DRAPEAU ROUGE SIGNALA LA FERMETURE DE LA PECHE

Ouverture de la pêche aux carnassiers: le 1er juin jusqu'à la fermeture.

Sandre et brochet: hameçon double pour le vif, écarteur, pince et mesures obligatoires.

Pêche à la cuiller et rapala: hameçon triple ok.

POUR LES PECHEURS DE TRUITES ET DE PETITS BLANCS, après 5 truites prises, seule la pêche au carnassier sera autorisée.

Tout possesseur d'un permis se verra remettre un carnet de prises où il devra noter tous les poissons pêchés; le carnet sera contrôlé et visé par les gardes. Toute fraude fera l'objet d'une sanction immédiate.

• ARTICLE 2

HORAIRES

Aucune installation avant l'heure d'ouverture n'est autorisée sur le bord du lac.

Exceptionnellement, la pêche pourra être ouverte de nuit, lors des dates prévues à l'avance.

• ARTICLE 3

PERMIS

Seuls les titulaires d'un permis de pêche annuel sont membres actifs de la société. Ils ont le droit de faire pêcher leur épouse ou (et) un enfant de moins de 8 ans, 2 cannes au total.

Les permis de pêche journaliers, hebdomadaires et mensuels excluent la qualité de membre actif et n'autorisent que le droit de pêche au jour défini sur le permis. Pour ces permis, PECHE DE LA CARPE INTERDITE.

Les permis mensuels ouvrent le droit à la pêche pendant 30 jours consécutifs, les hebdomadaires du lundi au dimanche.

Les permis sont en vente à Cruseilles, à GAMM VERT et LA FLEURISTERIE (règlement chèque ou espèces)

CLUB CARPISTES Les permis du club sont à demander au 06.65.64.99.78. Seuls les titulaires de ce permis peuvent pêcher la carpe ou le silure. (voir règlement carpiste page 21)

MARS/AVRIL: 7 h - MAI: 6h30 - JUIN/JUILLET/AOUT: 6h -
SEPTEMBRE: 7h30 - OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE: 8h
Le soir, l'horaire est fixé à une demi-heure après le coucher du soleil.

• **ARTICLE 4**
COTISATIONS

Elles seront fixées chaque année pour les divers permis par le conseil d'administration en fonction de la conjoncture économique, des impératifs budgétaires prévisionnels. (Hausse des prix : poisson et fourniture, etc...).

• **ARTICLE 5**

CONCOURS DE PECHE: La société de pêche, se réserve le droit d'organiser, en cours de saison, d'autres concours payants ouverts à tous, ou d'annuler les concours programmés en raison de la météo.
LES LUNDI, MARDI ET MERCREDI suivant les concours:

• **ARTICLE 6** **PECHE RESERVEE AUX PARTICIPANTS DES CONCOURS MUNIS D'UNE PIECE JUSTIFICATIVE**

ENGAGEMENT DU PECHEUR

- 1) Respect de l'environnement, aucune détérioration du milieu végétal et naturel. INTERDICTION DE FEU A TERRE
- 2) Interdiction d'accéder au bord du lac en voiture et remorque, même pour déposer du matériel (arrêté municipal), et sous peine de suppression de permis
- 3) Pour toutes les pêches en journée, seuls les parasols sont autorisés, tentes et biwys sont interdites. Les tables doivent être libérées pour les promeneurs.
- 4) Respect du mode de pêche :

Tout pêcheur doit rester devant ses cannes. Il doit avoir sa bourriche personnelle. Respect des horaires affichés au chalet et sur les permis.

Ne pas s'opposer à la visite de son panier, de sa bourriche, de ses vêtements et en cas d'infraction caractérisée, de son véhicule. L'enrichissement de la bourriche d'un autre pêcheur et la vente de poisson sont strictement interdits.

• **ARTICLE 7**

CONTROLE DES PERMIS DE PECHE Celui-ci est assuré par les gardes-pêche et les membres du conseil d'administration.

• **ARTICLE 8**

PENALITES

- 1) Le permis journalier majoré

Les pêcheurs pratiquants sans permis et contrôlés par un membre agréé de l'association devront prendre sur le champ, un permis journalier majoré à 30€
LES PÊCHEURS NON TITULAIRES DU PERMIS DE L'ASSOCIATION SONT PASSIBLES DE POURSUITES JUDICIAIRES POUR VOL DE POISSONS DANS UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

- 2) Infractions

LE PAIEMENT DE LA PÉNALITÉ DUE, AU TITRE DU PRÉJUDICE SUBI PAR L'ASSOCIATION, N'EMPÊCHE PAS LA RADIATION POUR NON RESPECT DU RÈGLEMENT.

Pour les détenteurs du permis (JOURNALIER, MENSUEL OU ANNUEL) AUCUNE INFRACTION NE SERA TOLÉRÉE.

De même, la liste des infractions entraînant une pénalité sera affichée au chalet Une boîte aux lettres est à votre disposition, pour vos suggestions.

Le présent règlement intérieur entre en application à dater du 02 Mars 2024.

- annuelle pour adulte 80€ non valable pour la pêche à la carpe
- annuelle permis carpe 80€
- annuelle pour jeune de 13 à 16 ans 30€
- annuelle pour enfant de moins de 13 ans 20€
- journée 13€ non valable aux concours et pêche à la carpe
- hebdomadaire 30€ non valable aux concours et pêche à la carpe
- mensuel 50€ non valable aux concours et pêche à la carpe

Le Président,



La Secrétaire,





VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-2022/135

ARRETE

LE MAIRE DE CRUSEILLES

- VU le code des collectivités territoriales,
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L431-1 à L431-5, L436-1 à L436-5, L436-12, R431-1 à R431-6, R436-6 à R436-79 et R436-84 à R436-86
- VU le décret n°2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce,
- VU l'arrêté préfectoral DDT-2022-0008 du 04 janvier 2022 portant réglementation permanente relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Haute-Savoie,
- VU la loi n°82.213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
- VU l'intérêt touristique du site des DRONIERES,
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer par un arrêté municipal l'exercice de la pêche et de ses activités sur le plan d'eau de Cruseilles,
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation du plan d'eau afin de préserver la sécurité des usagers et de maintenir la protection de la faune et de la flore sur le site des DRONIERES.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est formellement interdit de pénétrer sur le lac des Dronières sans être muni d'une autorisation.

Article 2 : Il est formellement interdit de pratiquer toute pêche sur le lac des Dronières en dehors des périodes d'ouverture et sans être muni du permis spécial délivré par l'Association de Pêche « les eaux closes » légalement constituée chargée de la réglementation de cette activité.

Article 3 : La baignade est interdite y compris pour les animaux de compagnie.

Article 4 : Sur l'ensemble du complexe, les chiens devront être tenus en laisse.

Article 5 : La pratique de tout type de navigation à moteur est interdite y compris le modélisme.

Article 6 : Le canotage est interdit sauf dérogation spéciale délivrée par la commune, dans ce cas, le pratiquant devra être muni d'un gilet de sauvetage et naviguera sous sa propre responsabilité.

Article 7 : Il est formellement interdit de marcher en période hivernale sur la glace du lac gelé.

Article 8 : L'organisation par la Commune ou toute Association agréée par elle, de manifestations diverses sur ou aux abords du lac des Dronières, pourra entraîner la suspension temporaire des activités autorisées au titre des articles 2 et 5 du présent arrêté.

Article 9 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2022-36 du 08 février 2022.

Article 10 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées conformément à la loi.

Article 11 : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,

Fait à CRUSEILLES, le 24 mai 2022

Madame le maire
Sylvie MERMILLOD



Transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le :



VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

ARR-2022/178

ARRETE DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION DU CAMPING SAUVAGE ET DU BIVOUAC
SUR LE SITE DES DRONIERES

Le Maire de Cruseilles,

VU les articles L 2212-1 à L 2212-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles R 111-33 et R 111-34 du Code de l'Urbanisme ;

VU l'article L 362-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

CONSIDERANT que la préservation des espaces naturels passe par des actions de prévention en matière de pollution et de protection de la faune et de la flore ;

CONSIDERANT que la pratique du camping sauvage et du bivouac constitue un danger potentiel pour la faune et la flore ;

CONSIDERANT que la pratique du camping sauvage et du bivouac peut porter atteinte à la tranquillité et à la salubrité publiques ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques sur le territoire de la Commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le camping sauvage et le bivouac sont strictement interdits, de jour comme de nuit, sur le site des Dronières dont la zone est matérialisée ci-après.



ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par les autorités compétentes et elles seront réprimées par l'article R 610-5 du Code Pénal qui prévoit que le montant de l'amende encourue est celui d'une contravention de 2^e classe.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique TELERECOURS CITOYENS accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de CRUSEILLES,
- Monsieur l'ASVP de la Commune de CRUSEILLES,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cruseilles, le 06 juillet 2022

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmis en Sous-Préfecture le : - 6 JUIL. 2022

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

.../...

PLAN PECHE DE NUIT

AVRIL
du 19 au 21

MAI
du 17 au 19

JUIN
du 07 au 09
du 21 au 23

JUILLET
du 05 au 07
du 26 au 28

SEPTEMBRE
du 06 au 08
du 20 au 22

OCTOBRE
du 18 au 20

RESERVATION
du lundi au mercredi
précédant la session par sms
au 06.65.64.99.78
après 18 heures



CHALET INFORMATIONS



LE CROSS N°9



LE PONTON N°8
LE TENNIS N°7



LA BICHE N°1



LA PISCINE N°2



LA PLAGE N°3



LA DIGUE N°6



L'ANCOLIE N°5



LE BON COIN N°4

REGLEMENT INTERIEUR DES CARPISTES

OBJET : Complément détaillé du champ d'application des statuts du règlement intérieur figurant sur les permis de pêche délivrés.

AVIS IMPORTANT : Tout carpiste est vivement invité à prendre connaissance du présent règlement intérieur des carapistes qui a la même force obligatoire que les statuts de la société dès l'instant où sa publication en est faite (panneaux d'affichage intérieur et extérieur au chalet, siège social, points de vente de permis, mairie de Cruseilles).

ART. 1 : Ouverture et fermeture de la saison de pêche: du 1er samedi de Mars au 1er dimanche de Décembre. Le drapeau rouge indique la fermeture du lac: Toute veille de concours de pêche ou de déversement de poissons, ainsi que le lundi, mardi et mercredi suivant le concours et si le lac est pris par la glace.

La pêche de la carpe et des carpeaux est en NO-KILL qui n'est pas simplement le fait de relâcher le poisson, mais de lui donner le maximum de chance de repartir. Ainsi, il est interdit de mettre des carpes dans les sacs en plein jour.

l'objectif est de favoriser la pêche à la carpe dans des conditions optimales pour le poisson en limitant le nombre de pêcheurs compte tenu de la superficie du lac.

Aucun permis supplémentaire ne sera délivré lorsque les 80 seront atteints.

Ce permis permettra de pêcher la carpe, de s'inscrire pour les pêches de nuit, de participer à l'enduro et à toutes manifestations liées à cette pêche ainsi que celles organisées par l'association.

Les adhérents pourront, pour les pêches de nuit, selon les capacités d'accueil, être « parrain » d'un futur nouveau membre qui devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 40 euros. Le "filleul" ne pourra faire qu'une pêche en tant que tel. Les permis journaliers et mensuels ne seront pas autorisés à pêcher la carpe.

ART.2 : Horaires de pêche.

Ils sont indiqués sur le permis et dans le règlement général. Lors des pêches de nuit, on commence à pêcher à l'heure stipulée dans ce règlement jusqu'au dernier jour. Interdiction de s'installer la nuit précédant le premier jour de pêche, sous peine d'exclusion. Les tentes se montent au matin des pêches de nuit aux horaires mensuels. Elles doivent être démontées le dernier jour de pêche à 11h au maximum.

ART.3 : Engagement du pêcheur.

1) Respect de l'environnement, aucune détérioration du milieu végétal et naturel, comportement civil et respectueux des personnes. INTERDICTION DE FEU A TERRE

2) Il est interdit d'accéder au bord du lac en véhicules motorisés, même pour déposer du matériel (Arrêté Municipal). Pas de remorque à côté des postes.

3) Respect du mode de pêche. Des amendes sont prévues pour tout non-respect du mode de pêche

- La pêche à la carpe se fait à 2 CANNES, tentes et biwys sont interdites sauf pêche de nuit

- Amorces: bouillettes, pellets, tiger-nuts ou graines cuites uniquement, limitées à 3kg la journée

- Bateau amorceur et float tub interdits. Sac de conservation interdit, sauf pour l'enduro

- Seuls les hameçons simples sont autorisés, sans ardillon ou ardillon écrasé.

- Matériel obligatoire: détecteurs, épuisettes dites à carpes, tapis de réception, produit désinfectant, waders pour le poste 3.

ART.4 : Pêcheur mineur en pêche de nuit Les plus de 16 ans ont le droit de les faire seuls. De 10 à 16 ans: accompagnés d'UN PARENT PECHEUR.

Interdit aux moins de 10 ans

ART.7 : Pénalités. RADIATION Nombre de cannes non respecté, Non-respect du NO-KILL et de mettre une carpe par sac, Pêche de nuit interdite

AVERTISSEMENT: Non-respect du silence au bord du lac Pour toutes autres infractions au non-respect du mode de pêche, après avertissements = radiation.

- Permis annuel carpiste obligatoire

- limité à 80 permis

- à demander au 06.65.64.99.78

Permis journalier ou mensuel interdits pour la carpe

9 Pêches de nuit

- Pré inscription obligatoire (voir page 22)

- Amorçage limité à 10kg par poste

- biwys, parapluies tentes et tentes vertes 10m² max.

- seuls la carpe et le silure sont autorisés.

- la nuit, pas de bruit

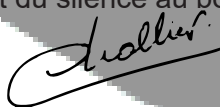
- L'éclairage de l'eau uniquement autorisé pour

l'épuisage des poissons.

- Les bougies et lampes de biwys sont autorisées

- les tables devront être libérées pour les promeneurs

Le Président



La Secrétaire



JOURNEE DE PECHE POUR GEM La-Renaissance

Le 06 juin 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association La-Renaissance qui est un Groupe d'Entraide Mutuelle. Elle permet aux personnes atteintes de cérébro lésion acquise (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral ...) de retrouver du lien social grâce à des rencontres et en participant à des activités.

Après les présentations, nous avons équipé le groupe, de cannes à pêche. Sous un soleil radieux, les lignes ont taquiné le poisson. Hélas, peu de prises mais un beau moment de rires et de complicité!

Délaissant les cannes, nos visiteurs ont dégusté le repas cuisiné par le comité dans une belle ambiance.

L'après-midi s'est terminée en se promettant de se revoir bientôt!

En 2024, nous continuerons à recevoir les associations qui souhaitent organiser une journée pour leurs adhérents.

Pour cela, elles peuvent nous contacter par mail:

leseauxcloses@orange.fr



FIDEXIO

COMMERCES ET CHR

Pascale MOUCHET

Consultante associée

06 01 41 66 93

pmouchet@fidexio.fr

04 50 08 10 20 - infos@fidexio.fr

14, place du Monument - 74350 CRUSEILLES

l'Atelier de Publicité



CRÉATION GRAPHIQUE & IMPRESSION

117, Grande Rue - **CRUSEILLES**

09 88 32 00 29

info@latelierdepublicite.com

LEVERS ET COUCHERS DU SOLEIL

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C	L C
1	08:16 17:00	07:57 17:40	07:14 18:21	07:15 20:03	06:22 20:42	05:48 21:17	05:48 21:29	06:18 21:05	06:56 20:15	07:33 19:16	07:15 17:22	07:56 16:52
2	08:16 17:01	07:56 17:41	07:12 18:22	07:13 20:04	06:21 20:43	05:48 21:18	05:49 21:29	06:19 21:04	06:57 20:13	07:34 19:15	07:16 17:21	07:57 16:52
3	08:16 17:02	07:55 17:43	07:10 18:24	07:11 20:05	06:19 20:45	05:47 21:19	05:50 21:29	06:20 21:03	06:58 20:11	07:36 19:13	07:18 17:19	07:58 16:51
4	08:16 17:03	07:53 17:44	07:09 18:25	07:09 20:07	06:18 20:46	05:47 21:20	05:50 21:29	06:21 21:01	06:59 20:09	07:37 19:11	07:19 17:18	07:59 16:51
5	08:16 17:04	07:52 17:46	07:07 18:26	07:08 20:08	06:16 20:47	05:46 21:21	05:51 21:28	06:22 21:00	07:01 20:07	07:38 19:09	07:21 17:17	08:00 16:51
6	08:16 17:05	07:51 17:47	07:05 18:28	07:06 20:09	06:15 20:48	05:46 21:22	05:52 21:28	06:23 20:58	07:02 20:05	07:39 19:07	07:22 17:15	08:01 16:51
7	08:16 17:06	07:49 17:49	07:03 18:29	07:04 20:11	06:13 20:50	05:45 21:22	05:52 21:27	06:25 20:57	07:03 20:03	07:41 19:05	07:23 17:14	08:02 16:50
8	08:16 17:08	07:48 17:50	07:01 18:31	07:02 20:12	06:12 20:51	05:45 21:23	05:53 21:27	06:26 20:55	07:04 20:01	07:42 19:03	07:25 17:13	08:03 16:50
9	08:15 17:09	07:47 17:52	06:59 18:32	07:00 20:13	06:11 20:52	05:45 21:24	05:54 21:27	06:27 20:54	07:05 19:59	07:43 19:01	07:26 17:11	08:04 16:50
10	08:15 17:10	07:45 17:53	06:57 18:33	06:58 20:15	06:09 20:53	05:45 21:24	05:55 21:26	06:28 20:52	07:07 19:57	07:45 18:59	07:28 17:10	08:05 16:50
11	08:15 17:11	07:44 17:55	06:55 18:35	06:56 20:16	06:08 20:55	05:44 21:25	05:56 21:25	06:30 20:51	07:08 19:55	07:46 18:58	07:29 17:09	08:06 16:50
12	08:14 17:12	07:42 17:56	06:54 18:36	06:55 20:17	06:07 20:56	05:44 21:25	05:56 21:25	06:31 20:49	07:09 19:54	07:47 18:56	07:31 17:08	08:07 16:50
13	08:14 17:14	07:41 17:58	06:52 18:37	06:53 20:18	06:06 20:57	05:44 21:26	05:57 21:24	06:32 20:48	07:10 19:52	07:49 18:54	07:32 17:06	08:08 16:50
14	08:13 17:15	07:39 17:59	06:50 18:39	06:51 20:20	06:04 20:58	05:44 21:27	05:58 21:23	06:33 20:46	07:12 19:50	07:50 18:52	07:33 17:05	08:09 16:50
15	08:13 17:16	07:38 18:01	06:48 18:40	06:49 20:21	06:03 21:00	05:44 21:27	05:59 21:23	06:35 20:45	07:13 19:48	07:51 18:50	07:35 17:04	08:09 16:51
16	08:12 17:17	07:36 18:02	06:46 18:41	06:47 20:22	06:02 21:01	05:44 21:27	06:00 21:22	06:36 20:43	07:14 19:46	07:53 18:48	07:36 17:03	08:10 16:51
17	08:11 17:19	07:34 18:04	06:44 18:43	06:46 20:24	06:01 21:02	05:44 21:28	06:01 21:21	06:37 20:41	07:15 19:44	07:54 18:47	07:38 17:02	08:11 16:51
18	08:11 17:20	07:33 18:05	06:42 18:44	06:44 20:25	06:00 21:03	05:44 21:28	06:02 21:20	06:38 20:40	07:17 19:42	07:55 18:45	07:39 17:01	08:12 16:51
19	08:10 17:21	07:31 18:06	06:40 18:45	06:42 20:26	05:59 21:04	05:44 21:29	06:03 21:20	06:39 20:38	07:18 19:40	07:57 18:43	07:40 17:00	08:12 16:52
20	08:09 17:23	07:30 18:08	06:38 18:47	06:40 20:28	05:58 21:05	05:44 21:29	06:04 21:19	06:41 20:36	07:19 19:38	07:58 18:41	07:42 16:59	08:13 16:52
21	08:08 17:24	07:28 18:09	06:36 18:48	06:39 20:29	05:57 21:06	05:44 21:29	06:05 21:18	06:42 20:34	07:20 19:36	08:00 18:40	07:43 16:59	08:13 16:53
22	08:08 17:25	07:26 18:11	06:34 18:49	06:37 20:30	05:56 21:08	05:45 21:29	06:06 21:17	06:43 20:33	07:22 19:34	08:01 18:38	07:44 16:58	08:14 16:53
23	08:07 17:27	07:24 18:12	06:33 18:51	06:35 20:32	05:55 21:09	05:45 21:29	06:07 21:16	06:44 20:31	07:23 19:32	08:02 18:36	07:46 16:57	08:14 16:54
24	08:06 17:28	07:23 18:14	06:31 18:52	06:33 20:33	05:54 21:10	05:45 21:30	06:08 21:15	06:46 20:29	07:24 19:30	08:04 18:35	07:47 16:56	08:15 16:54
25	08:05 17:30	07:21 18:15	06:29 18:53	06:32 20:34	05:53 21:11	05:46 21:30	06:09 21:14	06:47 20:27	07:25 19:28	08:05 18:33	07:48 16:56	08:15 16:55
26	08:04 17:31	07:19 18:17	07:27 19:55	06:30 20:36	05:52 21:12	05:46 21:30	06:11 21:12	06:48 20:26	07:27 19:26	08:07 18:31	07:50 16:55	08:15 16:55
27	08:03 17:33	07:18 18:18	07:25 19:56	06:29 20:37	05:51 21:13	05:46 21:30	06:12 21:11	06:49 20:24	07:28 19:24	08:08 18:30	07:51 16:54	08:16 16:56
28	08:02 17:34	07:16 18:19	07:23 19:57	06:27 20:38	05:51 21:14	05:47 21:30	06:13 21:10	06:51 20:22	07:29 19:22	08:09 18:28	07:52 16:54	08:16 16:57
29	08:01 17:35		07:21 19:59	06:25 20:39	05:50 21:15	05:47 21:30	06:14 21:09	06:52 20:20	07:30 19:20	07:11 17:27	07:53 16:53	08:16 16:58
30	07:59 17:37		07:19 20:00	06:24 20:41	05:49 21:16	05:48 21:29	06:15 21:08	06:53 20:18	07:32 19:18	07:12 17:25	07:54 16:53	08:16 16:58
31	07:58 17:38		07:17 20:01		05:49 21:17		06:16 21:07	06:54 20:16		07:14 17:24		08:16 16:59

Maison de la Presse



179 Grand Rue, 74350 Cruseilles



Jeux Cadeaux Carterie jouets



Zlatko

Photocopie - Télécopie

04 50 44 28 59

Plombier
Chauffagiste

Alain BOUCHET

Tél.: 06 10 58 77 77

RETROSPECTIVE 2023

trop belles et dans le thème

Soirée inoubliable!
Avec MICK et ses BOYS



pendant que certains travaillent ...



du Grand MICK!



il l'a retrouvé!!



Mick & son Fils



OUVERTURE A 6 H30, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

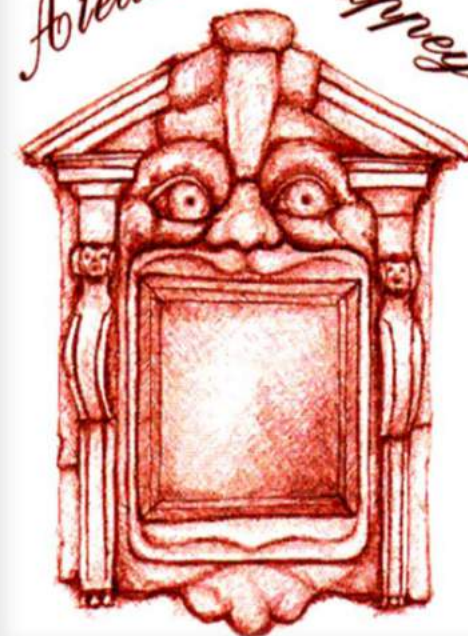
MAI

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1 Fête du Travail	2 Boris	3 Phil.Jacq.		5 Judith
6 Prudence	7 Gisèle	8 VICTOIRE 1945	9 Ascension	10 Solange	11 Estelle	12 Achille
13 Rolande	14 Aymar	15 Denise	16 Honoré	17 Pascal	18 Eric	19 PENTECOTE
20 L. de Pentec.	21 Constantin	22 Emile	23 Didier	24 Donatien	25 Sophie	26 Bérenger
27 Augustin	28 Germain	29 Aymar	30 Ferdinand			

..... pêche de nuit.....

TAILLE DE PIERRE Jean-Marc CHALLIER

Atelier du Sappey



1993

2023

**MONUMENTS FUNERAIRES - ESCALIERS - BASSINS
ENCADREMENTS - CUISINES**

04.50.44.04.52 * 06.88.16.30.92 * jm-challier@orange.fr

483 ROUTE DE CRUSEILLES 74350 LE SAPPEY

RETROSPECTIVE 2023

L'ouverture, le 1er week-end de mars



nos amoureux du Lac



Notre Coucou de la Pêche



sans oublier nos amis de Morez



Tout n'est que calme, luxe et volupté



La fermeture, le 1er week-end de décembre



sortie cohésion d'équipe



La Cave Aux Amis

Vins - Bières / Spiritueux / Épicerie fine / Coffrets cadeaux / Accessoires

Cruseilles
04.50.23.87.18

Groisy
04.50.68.40.62

Du mardi au vendredi
9h - 12h / 14h30 - 19h
et le samedi 9h - 19h



cruseilles@lacaveauxamis.fr
www.lacaveauxamis.fr

cdb autos

Vente de véhicules - Importation - Reprise - Réparation - Entretien - Location

Mont-Sion - 74350 ANDILLY Route du Mont-Sion
Tél. 04 50 23 37 04

Z.I. Findrol - 74250 FILLINGES 175, route de Thonon
Tél. 09 82 52 09 00

www.cdbautos.com - cdbautos@bbox.fr



LE GRAND YAKA

En cette nouvelle année, nous retrouvons nos trois compères, Le Grand Yaka, Fokon et Ptipsy.

L'an dernier, ils s'étaient donné comme challenge la Tolérance, le Respect et le Partage comme ligne de conduite autour du lac: y sont ils arrivés?

Au vu de leurs mines déconfités, tout ne s'est pas déroulé comme prévu! Chacun y va de son commentaire:

- " Y a qu'à continuer cette année" , s'exclame Le Grand Yaka

- "Faut qu'on soit plus nombreux" , lui répond Fokon

- "Avons-nous été persuasif?" , s'interroge Ptipsy.

En pleine réflexion, ils ne voient pas que trois personnes les observent.

Ces derniers s'approchent:

- "Permettez nous de nous présenter. Voici Citius, Altius et je me prénomme Fortius. Nous arrivons de l'étranger pour visiter votre pays.

Que faites vous auprès de l'eau?"

Grand Yaka fait les présentations et explique qu'ils tentent d'instaurer de bonnes relations entre les personnes qui se trouvent au bord du lac.

Citius, qui réfléchit très vite, prend la parole: " nous allons vous aider, à six, nous aurons plus de poids. Surtout avec Fortius, qui comme son nom l'indique, est Fort! "

Ptipsy et ses deux amis acceptent de partager cette nouvelle amitié.

Ils décident, ensemble, de mettre en commun, les valeurs auxquelles chacun est attaché.

Tout en cheminant sur les berges, la discussion va bon train. Altius prône pour le Respect des autres et l'Amitié. Fortius met en avant, l'Excellence, le Respect de Soi et de son Corps. Grand Yaka parle de Tolérance et Fokon de Partage. Ptipsy et Citius sont d'accord sur le respect des Règles et de l'Environnement.

Deux heures plus tard, les nouveaux amis s'assoient dans l'herbe et observent les alentours. Citius, impatient, propose de résumer leur conversation.

LC FRED LUGAZ

Isolation Faux plafonds Cloisons sèches

Neuf et rénovation

ARTISAN PLAQUISTE

313 Route de Longchamp
74570 GROISY - 06 89 35 42 05

Devis gratuit



Tél : 33(0)4 50 44 13 11



www.laclefdeschamps4@wanadoo.fr

LE GRAND YAKA

« Si j'ai bien suivi, vous souhaitez promouvoir les valeurs suivantes: le Respect, l'Amitié, l'Excellence, la Tolérance, le Partage. Tout ceci me rappelle étrangement une histoire de notre pays.»

Curieux, Ptipsy l'interroge sur leur contrée. Citius lui répond et entame un récit sur l'origine de l'histoire.

"Il y a très longtemps, un fils ayant désobéi à son père, dû accomplir des travaux pour se racheter. Une fois pardonné, pour l'honorer, il lui construit un stade et des bâtiments. Avec ses frères, il organise une course et couronne le vainqueur d'une branche d'olivier."

Grand Yaka, étonné, lui répond: " mais c'est les Jeux Olympiques !!!" Altius lui sourit et lui rétorque:" oui, toutes les valeurs énoncées sont les piliers de la vie olympique et plus généralement de la Vie, tout court! Le Respect, c'est la tolérance, l'indulgence et une largeur d'esprit vis-à-vis de ses semblables.

L'amitié demande de la loyauté, de l'empathie et de l'honnêteté et doit être réciproque.

L'Excellence est synonyme de perfection, de qualité et de suprématie. La Tolérance admet que les autres puissent penser et vivre différemment, c'est accepter la diversité des cultures de notre Monde. Le Partage est un besoin d'exister par la reconnaissance et la considération des autres."

Songeurs, les six amis restent, un moment, muets.

Puis, Ptipsy prend la parole et déclare: « nous avons une année pour répandre ces valeurs et persuader les gens d'y adhérer. Je ne vous cache pas que cette mission va être difficile car les personnes ne suivent pas toujours ces idéaux. Mais nous arriverons à faire évoluer nos semblables vers l'ouverture d'esprit, l'écoute, l'entraide et le civisme. Si nous nous comportons ainsi, ils ne pourront que changer!»

Sur ces paroles d'espoir, nos amis entreprennent le tour du lac afin de mettre à profit leurs adages.

Nous les retrouverons l'an prochain pour voir s'ils ont pu raler du monde à leur cause!!!

BOUCHET FRÈRES



PRODUCTEURS À CRUSEILLES



Féchy . 74350 CRUSEILLES bouchet.fleurs@orange.fr
www.bouchetfreres.com

04 50 44 10 23



ANALYSES DE L'EAU réalisées le 05 juillet 2023

Tous les ans, nous effectuons une à deux analyses de l'eau du lac.
Nous prélevons les échantillons en huit lieux différents:

- le trou à Jacques (au fond du lac)
- la sortie des canaux
- sous le tennis
- la sortie de la grille
- arrivée de l'Ancolie
- arrivée au petit pont
- sous la piscine
- les canaux

Voici les conclusions des analyses

Le plan d'eau continue d'évoluer favorablement. Les niveaux des nitrates et des phosphates sont extrêmement bas, signe d'un très bon fonctionnement biologique et physico chimique du lac.

Cette année nous avons ajouté deux paramètres qui donnent plus de précision sur ce fonctionnement bio-physico-chimique :

- La conductivité qui nous indique que, mis à part au niveau des canaux, le milieu est parfaitement équilibré et ne perturbe pas les organismes aquatiques.
- La concentration en ion ammonium qui indique que la transformation des éléments azotés dans le milieu se fait rapidement, signe d'une bonne santé de l'écosystème là aussi.

Le lac est en équilibre ce qui est plutôt rassurant avant cet été qui risque d'être assez chaud. Le niveau actuellement bas (à cause d'une fuite) n'est pas problématique puisque les éléments potentiellement toxiques sont dilués et éliminés progressivement. Il faudra surveiller cet été la perte d'eau par évaporation si elle n'est pas compensée par la pluviométrie ou les autres sources d'eau. Rien d'inquiétant toutefois.

Canaux du marais :

Les canaux sont revenus à un état normal.

Bilan :

L'état général du Lac est excellent.



CITROËN

CRUSEILLES AUTOS

425 Route d'Annecy
74350 CRUSEILLES

Réparateur agréé

TEL : 04 50 44 11 15

FAX : 04 50 44 11 85

citroen.cruseillesautos@orange.fr

PORTES OUVERTES

LES 9 mars, 10 avril, 24 mai et 19 juin 2024

VENEZ DÉCOUVRIR NOS FORMATIONS EN ALTERNANCE !

LES MFR DE CRUSEILLES

Orientation

Agriculture et Environnement

Mécanique Automobile et Aéronautique

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance



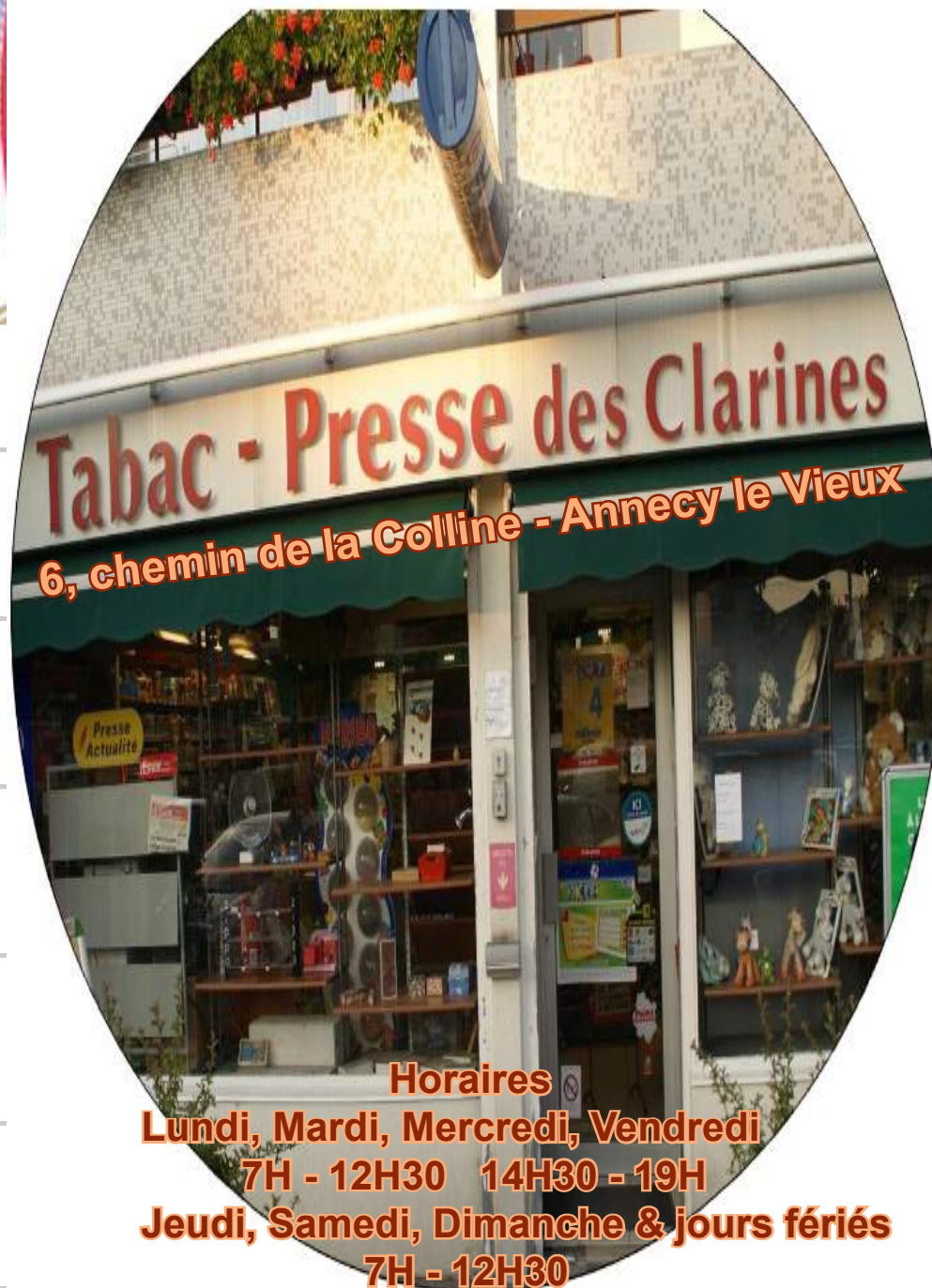
mfr-dronieres.fr | mfr-ebeaux.fr | mfr-ima.fr

OUVERTURE A 6 H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

JUIN

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
					1 Justin	2 Blandine
3 Kévin	4 Clotilde	5 Igor	6 Norbert	7 Gilbert	8 Médard	9 Diane
10 Landry	11 Barnabé	12 Guy	13 Antoine de P.	14 Elisée	15 Germaine	16 Aurélien
17 Hervé	18 Léonce	19 Romuald	20 Silvère	21 Rodolphe	22 Alban	23 Audrey
24 Jean-Baptiste	25 Prosper	26 Anthelme	27 Fernand	28 Irénée	29 Pierre-Paul	30 Martial



LE SILURE

Ce poisson, devenu un résident du lac des Dronières, a été introduit volontairement il y a quelques années. Il y est devenu un nuisible car le lac ne constitue pas son habitat habituel. L'association de pêche interdit la remise à l'eau du silure afin de l'éliminer du plan d'eau mais, comme vous le verrez dans sa description ci-après, il est quasi impossible de le supprimer.

Malgré tout, l'année 2023 aura connu le record de prises de silures avec 13 poissons pêchés par un seul pêcheur, Stéphane Robbaz, dont vous trouverez les photos, page ?

Voici la carte d'identité de ce poisson qui fait beaucoup parler au lac!

Le silure est un poisson d'eau douce dont seize espèces sont identifiées. Le silure glane est le plus connu. Il n'a pas d'écaille et une peau vert-brun très glissante car recouverte de mucus.

C'est un poisson géant plutôt discret., omnivore, solitaire et lucifuge (qui évite la lumière).

Où le trouver?

Invisible dans les eaux troubles, il se cache volontiers dans la végétation ou les branchages.

Le silure fréquente les canaux, les plaines et les grands lacs (zone des brèmes) aux eaux chaudes, calmes et turbides. Il peut effectuer des déplacements importants dans les bassins versants.

C'est un poisson de fond. Il aime se tenir dans les fosses, les abords des piles de ponts, les berges creuses, les grosses roches et les zones d'herbiers et de branchages immergés.

A quoi ressemble t'il?

La tête du silure est massive et plate avec une grosse bouche dotée de lignes de dents très petites et nombreuses orientées vers l'arrière de sa gueule. Il possède six barbillons : deux longs sur la mâchoire supérieure et quatre courts sur la partie inférieure de sa tête. On compte quatre nageoires : une anale, une dorsale munie d'un aiguillon et des pelviennes de chaque côté également munies d'un dard.

Ses mensurations?

Les silures mesurent environ 1,5 m de long en moyenne et les poissons de plus de 2 m sont de plus en plus communs, pour un poids allant de 50 à 150 kg. Les plus gros silures atteignent des tailles allant de 2,65 à 2,85 m et même 5 m pour un poids proche de 300kg.

Que mange t'il?

Les barbillons du silure et de tous les poissons "moustachus" ont un rôle sensoriel. Ils leur permettent de chasser en détectant les vibrations, l'odeur ou le goût de leurs proies. Le silure n'hésite pas à chasser des canards en surface, ou des pigeons en s'échouant sur la rive à l'affût. L'alimentation est quasi exclusivement nocturne chez cette espèce. C'est un carnassier opportuniste et vorace qui chasse de préférence à petite profondeur. Les jeunes se nourrissent de petits invertébrés alors que les adultes mangent des poissons, des grenouilles voire des rongeurs, des canards et occasionnellement d'autres oiseaux tels que des pigeons. Son appétit diminue avec l'arrivée de l'automne et il passe l'hiver en état de léthargie. Il pratique le cannibalisme.

LE SILURE

En 1983, il a été introduit dans le Tarn où depuis peu, certains individus ont un comportement inhabituel. Avertie par les pêcheurs, une équipe scientifique a observé de juillet à octobre 2011 une gravière sous un pont d'Albi où les pigeons ont l'habitude de se baigner et de boire. Semblables aux orques attaquant les phoques sur certaines plages, certains silures jaillissent hors de l'eau pour les saisir et n'hésitent pas à brièvement s'échouer. Il est établi que tous les silures de la rivière n'ont pas adopté ce comportement mais, pour certains d'entre eux, le régime alimentaire est désormais basé à 80 % sur le pigeon. Leur rythme de vie est devenu diurne comme celui de cet oiseau. Les raisons de ce nouveau comportement ne sont pas établies car les proies habituelles ne font pas défaut. Les pigeons quant à eux, ne réagissent pas encore à cette nouvelle menace.

Et sa reproduction?

La période de reproduction s'étale de mai à juin et n'a lieu que si la température de l'eau est supérieure à 20 °C pendant une période de deux à trois mois. Le mâle nettoie au milieu des racines ou parmi les roseaux, une zone de ponte entourée d'une paroi basse de débris végétaux. La femelle y pond sur les racines de 20 000 à 30 000 œufs par kg de son propre poids. Les œufs, jaune clair, d'un diamètre de 3 mm, adhèrent au substrat et sont gardés durant 2 à 3 jours par le mâle. Il les nettoie et les ventile jusqu'à leur éclosion. Les larves, longues de 7 mm, possèdent déjà des barbillons.

Même équipées d'une grande vésicule, elles mangent du plancton. Grâce à cette voracité, la croissance est rapide et, à un mois, elles atteignent déjà 3 à 4 cm, et 20 cm à un an. L'espérance de vie est de 15 à 20 ans (maximum 40 ans). Ses petits yeux ne lui donnent pas une très bonne vue. Mais une excellente ouïe et des barbillons compensent largement cette « faiblesse » dans les eaux troubles qu'il fréquente. Jeune, il vit en petits groupes et vivent en moyenne vingt ans.

Silures pêchés en 2023 par Stéphane

- . 1m
- . 1m30
- . 2 de 1m63
- . 1m75
- . 1m90
- . 1m95
- . 2m15
- . 2m20
- . 2m23

pour un poids total de 475kg !!!



NOUVEAU!!
PERMIS EN VENTE SUR HELLOASSO

Dès cette année, vous pouvez acheter votre permis annuel, journalier, hebdomadaire ou mensuel en scannant le QRcode ci-dessous.



Conservez bien votre confirmation d'achat sur votre téléphone, les gardes vous le demanderont lors des contrôles.

RICHARD Vincent
MATÉRIEL AGRICOLE
Vente - Réparation - Entretien

Chez Cusin - Le Mont Sion
74350 ANDILLY

Port. 06 17 55 08 69

Agent
Bertholio
Service



CAVE
LA MARIE-JEANNE
VINS FINS, SPIRITUEUX, BIÈRES, LIMONADES,
BOISSONS DIVERSES

19 ROUTE DE REIGNIER 74930 PERS-JUSSY
cavemariejeanne@gmail.com | 04 50 43 45 87



OUVERTURE A 6 H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

JUILLET

Le 13 juillet, Les Eaux Closes aux JO

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	2	3	4	5 pêche de nuit.....	6	7
Thierry	Martinien	Thomas	Florent	Antoine	Mariette	Raoul
8	9	10	11	12	13 --- pêche interdite... FETE NATIONALE	14
Thibault	Amandine	Ulrich	Benoît	Olivier	Henri/Joel	NATIONALE
15	16	17	18	19	20	21
Donald	ND Mt Carmel	Charlotte	Frédéric	Arsène	Marina	Victor
22	23	24	25	26 pêche de nuit.....	27	28
Marie Madeleine	Brigitte	Christine	Jacques	Anne,Joachim	Nathalie	Samson
29	30	31				
Marthe	Juliette	Ignace de L.				

AUTOSUR

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

36 av. des Marais - PAE de la Caille
74350 ALLONZIER LA CAILLE
04 50 46 04 66

Route du Mont-Sion
74350 ANDILLY
04 50 27 60 73

Rendez-vous en ligne sur autosur.com

20, route D'annecy
74160 collonge/salève
Tél: 04 50 43 04 88

Menu ouvrier- Du lundi-vendredi midi
Ouvert dimanche matin (Bar)

Bar - Restaurant
"Chez Julian"

spécialités le vendredi: Atriaux-Tripes
Tête de veau-langues de boeuf-rognon

{ Le Relais du Commerce }

INTERVIEW DECALEE DE GAELE ET TANGUY

En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont lieu en France. Le thème du Canard était tout trouvé!

Deux champions paralympiques résidant sur la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il nous a paru opportun de leur poser quelques questions sous forme d'interview décalée.

Tout d'abord, une présentation s'impose.

Gaëlle est vice championne du monde au 10m au Pérou, vainqueur de la coupe du monde, médaille d'argent 25m et argent aux Emirats Arabes Unis et médaille de bronze 10m vitesse en Corée.

Tanguy est champion du monde 10m et 50m au Pérou et a obtenu trois médailles d'or à la coupe du monde aux Emirats Arabes Unis. Avec ce palmarès non exhaustif, nul doute que des médailles sont à venir aux J.O!

- Quel est votre film ou série préférée ?

G: Belle et Sébastien

T: La Grande Vadrouille

- Si vous aviez une lampe d'Aladin, quels seraient vos 3 vœux ?

G: Une bonne santé, de la réussite sportive et un tapis volant comme Aladin pour aller en montagne !

T: Paix, joie et santé

- Quel est votre dessert préféré ?

G: Tarte poire chocolat

T: Kouign amann

- Quel livre vous a le plus marqué ?

G: L'homme qui murmurait à l'oreille des éléphants de Lawrence Anthony

T: Les piliers de la Terre

- Si vous deviez jeter une bouteille à la mer, quel message glisseriez-vous dedans ?

G: Ne jamais baisser les bras, il faut croire en soi

T: Sourire à la vie

- Qu'est-ce qui vous fait lever le matin ?

G: L'ADMR (rires) ou plus sérieusement la vie qui m'offre une journée de plus pour la croquer à pleine dent

T: Le travail

- Qu'emporteriez-vous sur une île déserte ?

G: Une tablette de chocolat et un mojito

T: Ma femme

- Quelle est votre chanson sous la douche ?

G: Popcorn salé en ce moment

T: Aucune en ce moment:-)

- Qu'est-ce qui vous inspire en ce moment ?

G: Regarder les montagnes

T: La mer

- Qu'est-ce qui vous fait rire dans l'actualité ?

G: La connerie des gens

T: La neige à Paris

- Quel est le meilleur moment de votre journée ?

G: Quand j'ai accompli mon objectif de la journée

T: Le soir au coucher

- Chien ou chat ?

G: lapin

T: Tatouille, notre lapin



- Rock'n'roll ou opéra ?

G: Rock'n'roll

T: Rock'n roll/80's

- Réflexion ou action ?

G: action

T: Les deux

- Sérieux ou humour ?

G: humour

T: humour

- En quoi votre équipe est la meilleure ?

G: La bonne entente

T: vous parlez du Stade Rennais (mon club :)?

- Quel est votre meilleur souvenir ?

G: Suite à mon titre de vice-championne du monde, de voir l'ensemble de l'équipe avec les larmes aux yeux et la fête qu'ils m'ont réservée

T: La rencontre avec Gaëlle

- Quelles sont les qualités essentielles pour exercer votre métier ?

G: La patience (il y a encore du travail...:))

T: Concentration, gestion du stress, patience

- Votre plus gros challenge ?

G: Les jeux paralympiques

T: Cette année 2024

- De quelle réalisation êtes-vous fier ?

G: D'avoir réussi mes études suite à ma reconversion pro alors que personne n'y croyait

T: Mes aventures entrepreneuriales

- Si vous deviez décrire votre métier en une image ?

G: Le milieu d'une cible

T: Communication

Un grand merci à vous deux, de vous être prêtés à ce questionnaire, pour votre humour et bonne humeur!

- Pain au chocolat ou chocolatine ?

G: Chausson aux pommes

T: Croissant

- Mail ou téléphone ?

G: téléphone


T: téléphone



Anthony Lamot
AGENCEMENT

CUISINE - SALLE DE BAIN - DRESSING

Sur rendez-vous

 06 73 24 38 44

 anthony.lamot74@gmail.com

PYRAM
CUISINE | BAIN | RANGEMENT

SIÈGE SOCIAL - 126, rte de Rogin - 74350 VOVRAY-EN-BORNES



41 rue du Centre - 74350 Villy-le-Pelloux

www.auberge-du-pelloux.com

04 50 08 72 62





TRAVAUX PUBLICS

*Tél. 04 50 22 45 83
Fax : 04 50 22 84 22*

AVIernoZ

E-mail : peron-tp@orange.fr

**OUVERTURE A 6 H, aucune installation n'est autorisée avant
Pheure d'ouverture.**

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

AOUT

A LA MI-AOUT, NUIT DU CHAT

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
			1 Alphonse	2 Julien Eymard	3 Lydie	4 Jean-M.Vian.
5 Abel	6 Transfigurat.	7 Gaétan	8 Dominique	9 Amour	10 Laurent	11 Claire
12 Clarisse	13 Hippolyte	14 Evrard	15 ASSOMPTION	16 Armel	17 Hyacinthe	18 Hélène
19 Jean Eudes	20 Bernard	21 Christophe	22 Fabrice	23 Rose de Lima	24 Barthélémy	25 Louis <i>Nuit du Chat</i>
26 Natacha	27 Monique	28 Augustin	29 Sabine	30 Fiacre	31 Aristide	

Enduro



s.a.r.l.

ANTONIELLO

Claude Antonello

MAÇONNERIE

Contructions - Transformations



74350 CRUSEILLES

Tel. / Fax 04 50 05 25 85

DAN 'LOC

Z.I. Allonzier la Caille

04 50 46 42 28

OUVERTURE A 7H30, aucune installation n'est autorisée avant Pheure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

SEPTEMBRE

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
						1 Gilles
2 Ingrid	3 Grégoire	4 Rosalie	5 Raissa	6 Bertrand	7 <i>..... pêche de nuit</i>	8 Nativité
9 Alain	10 Inès	11 Adelphé	12 Apollinaire	13 Aimé	14 Croix Glorie.	15 Roland
16 Edith	17 Renaud	18 Nadège	19 Emilie	20 Davy	21 <i>..... pêche de nuit</i>	22 Matthieu Maurice
23 Constant	24 Thécle	25 Hermann	26 Côme/Damien	27 Vinc.de Paul	28 Venceslas	29 Michel
30 Jérôme						

TRANSFRET



Votre Spécialiste Régional



TRANSFRET est spécialisé dans le transport de palette et colis pour les professionnels et particuliers. Ainsi que le transport de véhicule de prestige.

1583 Route de l'Army
P.A.E. la Caille
74350 ALLONZIER LA CAILLE
04 50 44 02 26

WWW.TRANSFRET-AUTO.COM

WWW.GROUPE-TRANSFRET.COM

MOT D' UN GARDE PECHE

Quoi de plus agréable que de faire le tour du lac de bonne heure le matin par beau temps. Là, tout est calme et tranquille, seule la nature s'exprime, l'air est agréable et les poissons se prennent pour des oiseaux en sautant joyeusement hors de l'eau. On peut entendre le clapotis que font leurs ronds dans l'eau et les balbutiements des canards. L'air est frais jusqu'au lever du soleil qui vient agréablement réchauffer les corps. Le tour du lac alterne entre prairie et forêt en ménageant le confort du promeneur.

Après ma première année en tant que garde pêche c'est un bon résumé de l'ambiance autour du lac qui évolue au cours des saisons.

Les équipes de gardes de pêche sont composées de deux personnes et dans mon cas, j'ai toujours été accompagné d'un pêcheur chevronné, ce que je ne suis pas. C'est important pour que le contrôle soit objectif et pertinent.

Après la lecture dans le « Canard des Dronières » du règlement intérieur de l'association (8 articles) et du règlement complémentaire des carapistes (5 articles), j'ai tous les renseignements théoriques nécessaires. Cependant, la pratique des contrôles et la pertinence des remarques, des corrections ou des sanctions ne sont pas si simples.

Dans l'ensemble, les pêcheurs respectent les exigences règlementaires et toutes ces visites se déroulent plutôt bien.

Il est désagréable pourtant de constater que certains pêcheurs expérimentés prétendent ne pas être informés de telle interdiction ou de telle pratique en prenant au passage les gardes pêche pour des imbéciles. Dans ces cas-là, gare à la sanction qui peut se traduire par la confiscation du permis de pêcher telle que définie dans l'article 8 du règlement. Je ne m'attarderai pas sur les comportements inadaptés de certaines personnes qu'elles soient pêcheurs ou promeneurs, ce qui est sûr c'est que ces actes sont désagréables pour tous et viennent ponctuellement perturber la tranquillité et la sérénité de ce lieu.

Pour conclure mes propos et comme dans toutes les organisations, si chacun participe au bon déroulement des activités c'est toute la collectivité qui en retire les bénéfices. Évidemment le monde parfait n'existe pas mais souhaitons que ces quelques lignes nous fassent progresser vers un monde meilleur.

BRUNO MOMPLOT

LUNCH SERVICE

Votre reception en location



Pae des Longeray- 74370 METZ TESSY

Tél 04.50.27.36.77

lunch-service@wanadoo.fr

www.lunch-service.fr

OUVERTURE A 8H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.



OCTOBRE

En Octobre, la date à retenir !

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
	1 Thé. De l'E.	2 Léger	3 Gérard	4 Fr. d'Assise	5 Fleur	6 Fête du Boudin Bruno
7 Serge	8 Pélagie	9 Denis	10 Ghislain	11 Firmin		13 Géraud
14 Juste	15 Thérèse d'AV.	16 Edwige	17 Baudoin	18 Luc <i>..... pêche de nuit.....</i>	19 René	20 Adeline
21 Céline	22 Elodie	23 J. de Capist.	24 Florentin	25 Crépin	26 Dimitri	27 Emeline
28 Jude	29 Narcisse	30 Bienvenue	31 Quentin			

HUMBERT & FILS

Charpente / Menuiserie Neuf & Rénovation



Le Noiret 74350 Cruseilles

Tél/Fax 04 50 44 25 82

Port. 06 28 94 36 75



LILIAN
JACQUEMOUD

*TRAVAUX
PUBLICS
PAYSAGISTE*

*74350
LE SAPPEY
T 04 50 44 01 74
P 06 88 16 74 92*

OUVERTURE A 8H, aucune installation n'est autorisée avant l'heure d'ouverture.

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

NOVEMBRE

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
				1 TOUSSAINT	2 Jour des Déf.	3 Hubert
4 Charles	5 Sylvie	6 Bertille	7 Carine	8 Geoffrey	9 Théodore	10 Léon
11 Armistice	12 Christian	13 Brice	14 Sidoine	15 Albert	16 Marguerite	17 Elisabeth
18 Aude	19 Tanguy	20 Edmond	21 Prés.de Mar. 	22 Clément	23 Clément	24 Flora
25 Catherine	26 Delphine	27 Sévrin	28 Jacq. De la.	29 Saturnin	30 André	



JEAN REVILLARD

04 50 44 11 08

**511 RTE DES DRONIÈRES,
74350 CRUSEILLES**

OBJECTIF NUIT

SONORISATION - ÉCLAIRAGE - VIDÉO
WWW.OBJECTIF-NUIT.COM

FESTI'LOC 74

GROUPE OBJECTIF NUIT

"POUR UNE FÊTE REUSSIE"

TISSOT Frédéric , Gérant
06.62.01.45.05 04.50.68.45.05

FESTI'GLISS
GROUPE OBJECTIF NUIT



**OUVERTURE A 8H, aucune installation n'est autorisée avant
Pheure d'ouverture.**

FERMETURE 1/2 heure après le coucher du soleil.

DECEMBRE

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
						1 Fermeture Florence
2 Viviane	3 François Xav.	4 Barbara	5 Gérald	6 Nicolas	7 Ambroise	8 Imm. Concept.
9 Pierre Fouri.	10 Romaric	11 Daniel	12 Jeanne F.C	13 Lucie	14 Odile	15 Ninon
16 Alice	17 Gael	18 Gatien	19 Urbain	20 Théophile	21 Pierre	22 F.se Xavière
23 Armand	24 Adèle	25 NOEL	26 Etienne	27 Jean	28 Innocents	29 David
30 Roger	31 Sylvestre					

LAFONTAINE
TZ TOITURE
ZINGUERIE

74350 CRUSEILLES

06 07 73 87 00

NECROLOGIE



Le 26 août, STEPHANE CHAUVIN nous a quitté à l'âge de 50 ans. Fidèle carpiste du lac durant quelques années, il était aussi passionné par la pétanque. Avec son épouse, Cristelle, ils étaient licenciés du club de pétanque d'Albi. Ses problèmes de santé l'ont obligé à arrêter la pêche mais il conservait l'espoir de revenir au lac. Nous garderons le souvenir d'une personne volontaire, passionnée et souriante.

Figure incontournable du lac et de ses concours, EDOUARD BONNAZ est parti pour d'autres rivages. Discret mais fidèle à l'association, il ne manquait aucune manifestation. Nous aurons une pensée pour lui, à l'ouverture.

GILBERT REY n'était pas sociétaire de l'association mais une figure locale, un grand amateur de la chasse et un ami de la pêche. Maire de Saint Blaise, durant 19 ans, il a dirigé le Restaurant La Clef des Champs au Mont Sion jusqu'à sa retraite. Son fils, Laurent a repris les rênes mais Gilbert faisait toujours son tour en cuisine ! Toujours présent à nos manifestations, il manquera à l'association.



Dm

Déprez Menuiserie

MENUISERIE / AGENCEMENT / CHARPENTE

Tél. : 022 771 01 45

JANVIER 2025

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		1 Jour de l'An	2 Basile	3 Geneviève	4 Odilon	5 Edouard
6 Epiphanie	7 Raymond	8 Lucien	9 Alix	10 Assemblée Générale Guillaume	11 Pauline	12 Tatiana
13 Yvette	14 Nina	15 Rémi	16 Marcel	17 Roseline	18 Prisca	19 Marius
20 Sébastien	21 Agnès	22 Vincent	23 Barnard	24 Fr. de Sales	25 Conv.de Paul	26 Paule
27 Angèle	28 TH.d'Aquin	29 Gildas	30 Martine	31 Marcelle		



LE MIDI
de 11h45 à 14h

LE SOIR
de 17h45 à 21h30

Fermé le dimanche midi et le lundi

Cyrille LHOMME-CHOLET
clpc72@gmail.com
299 grande rue - 74350 Cruseilles
Tél. 04 50 32 23 67

le *Cosy*
by Pizza Contact

Truffes noires
d'Italie
Produits locaux
& italiens
Plats cuisinés
, pizza...

le midi,
du mardi au samedi
11h45 à 14h
le soir,
du mardi au dimanche
18h45 à 21h

"Le bonheur
est si simple"

**LAVOREL
MICHEL & FILS**

**Chauffage toutes énergies
Sanitaire - Ventilation**

+33 450 44 11 72 info@lavorel
74350 Cruseilles
www.lavorel74.com

notre Agence: **CCM Transactions** 49 Grand Rue - **CRUSSELLES** (à côté de la Maison de Santé)

Livraison prévue dernier semestre 2025**

**La date de livraison mentionnée est indicative et sujette à éventuels ajustements en raison de contraintes extérieures.

04.50.05.25.85 **www.ccmtransactions.com**



*LOT A102

Du T3 au T5, à partir de 414 000€* ttc



CCM *Transactions*

**Copropriété de
10 logements signée**

à Cruselles

**Les Lilas
de Jeanne**